

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 25 août 2015, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Bruno Allard,	commissaire-parent
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Danielle Leblanc,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

tous les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint, M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale adjointe et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5251/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2015.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5252/SSGC)

M^{me} Linda Gagnon, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2015.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5253/SSGC)

M. Éric Filiatrault, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
 2. Vérification des présences et constatation du quorum;
 3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
 4. Adoption du procès-verbal;
 5. Adoption de l'ordre du jour;
 6. Parole à l'assemblée;
 7. Parole aux élèves;
 8. Travaux d'immobilisation - Été 2015 - Compte rendu;
 9. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école;
 10. Nomination d'un contremaître au Centre de formation du transport routier Saint-Jérôme;
 11. Budget 2015-2016 suite au dépôt des règles budgétaires;
 12. Listes des comptes 2014-2015;
- PAUSE
13. Frais de garde pour le statut sporadique en service de garde;
 14. Conseil de la culture des Laurentides - appui de candidature;
 - 14.1 Appui à la candidature de M. Jean-Pierre Joubert pour la composition du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS);
 15. Paiement de la cotisation annuelle à la Fédération des commissions scolaires du Québec;
 16. Suivis aux questions diverses de la dernière rencontre;
 17. Questions diverses;
 - 17.1 Dépliant - compte de taxes;
 - 17.2 Services de garde;
 - 17.3 Documentaire « Jusqu'au bout »;
 - 17.4 Nouvelle école à Saint-Colomban;
 - 17.5 Optimisation des services;
 18. Information du comité de parents;
 19. Information de la vice-présidence;
 20. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
 21. Information de la direction générale;
 22. Tour de table - partage d'informations;
 23. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

PAROLE AUX ÉLÈVES

TRAVAUX D'IMMOBILISATION - ÉTÉ 2015 - COMPTE RENDU

Pour information

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION D'ÉCOLE (R-5254/SRH)

CONSIDÉRANT le processus d'affectation et de mutation approuvé par le conseil des commissaires lors de sa séance du 17 juin 2008 par le biais de la résolution R-3136/SDG;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette résolution, il appartient au conseil des commissaires de constituer ces listes d'admissibilité sur recommandation des comités de sélection;

CONSIDÉRANT le concours C-2014-510;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection qui s'est tenu le 17 août 2015;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction d'école, les personnes recommandées par le comité de sélection qui a eu lieu le 17 août 2015, à savoir M^{me} Micheline Bourque et M^{me} Judith Forget.

Adopté

NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE AU CENTRE DE FORMATION DU TRANSPORT ROUTIER SAINT-JÉRÔME

Pour information

BUDGET 2015-2016 SUITE AU DÉPÔT DES RÈGLES BUDGÉTAIRES (R-5255/SRF)

ATTENDU QUE la résolution du 22 juin concernant l'adoption du budget 2015-2016 prévoit une reddition de compte au mois d'août 2015 sur le dépôt des règles budgétaires définitives transmises aux commissions scolaires le 8 juillet dernier;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord doit adopter et transmettre au Ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 16 697 415 435 \$ en conformité avec la loi et les règles budgétaires 2015-2016;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux nominal de la taxe scolaire est fixé à 0,32742 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée et que le taux de facturation est de 0,31833 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi :

ATTENDU QUE les délais entourant l'adoption des règles budgétaires définitives par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice égal ou inférieur au montant de l'appropriation du surplus accumulé soit une somme étant égale à 93,58 % de l'effort général du troisième volet de la mesure générale pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour l'année scolaire 2015-2016 (1 516 954 \$);

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et que le taux de la taxe soit fixé à 0,31883 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2015-2016-01**.

D'adopter le budget 2015-2016 selon les règles budgétaires définitives reçues le 8 juillet 2015.

Adopté

LISTES DES COMPTES 2014-2015

Pour information

FRAIS DE GARDE POUR LE STATUT SPORADIQUE EN SERVICE DE GARDE (R-5256/SRÉ)

CONSIDÉRANT l'augmentation des frais à 8 \$ pour les élèves à statut régulier;

CONSIDÉRANT QUE les allocations du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) ont diminué pour le budget 2015-2016;

Il est **PROPOSÉ** par M. Éric Filiatrault, commissaire, d'adopter l'augmentation des frais chargés aux élèves ayant un statut sporadique au service de garde à 5 \$ par période.

Adopté

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES - APPUI DE CANDIDATURE (R-5257/DG)

CONSIDÉRANT QU'actuellement il y a trois postes vacants comme administrateurs au Conseil de la culture des Laurentides (CCL);

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) est un partenaire important dans le développement culturel sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la CSRDN a pour mandat de former les 28 000 élèves qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'éducation sans culture comme il n'y a pas de culture sans éducation;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que les jeunes aient accès à des activités culturelles à l'école : c'est là un des objectifs poursuivis par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la dimension culturelle est présente dans les visées du programme de formation de l'école québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intention de la CSRDN par cette résolution de s'affirmer comme partenaire dans le développement culturel de la région des Laurentides;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

1. D'appuyer la candidature de M^{me} Danielle Leblanc, commissaire à la CSRDN, à titre d'administratrice du Conseil de la culture des Laurentides.
2. De devenir membre du CCL en payant la cotisation de 165 \$ afin de soutenir le développement des arts et de la culture dans notre région.

Adopté

APPUI À LA CANDIDATURE DE M. JEAN-PIERRE JOUBERT POUR LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISS) DES LAURENTIDES (R-5258/DG)

CONSIDÉRANT la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux qui instaure une nouvelle composition des conseils d'administration des centres intégrés de santé et de services sociaux dont certains membres sont nommés par le ministre de la Santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT QU'une personne peut être nommée conformément au paragraphe 7 de l'article 9 de cette Loi à partir d'une liste de noms fournie par les organismes représentatifs du milieu de l'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE la date limite des propositions de personne a été reportée de quelques jours afin de permettre aux conseils des commissaires du Québec de proposer un candidat;

CONSIDÉRANT QUE les noms seront acheminés par la FCSQ suite à la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire de proposer la candidature de M. Jean-Pierre Joubert, président de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord à un poste au conseil d'administration du CISS des Laurentides.

Adopté

PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (R-5259/DG)

ATTENDU l'affiliation de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) à la Fédération des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU QUE la cotisation annuelle doit être payée avant le 30 septembre de chaque année et qu'elle s'élève à un montant supérieur à la délégation de pouvoirs de la directrice générale;

ATTENDU QUE le montant de cette cotisation couvrant la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 s'élève à 110 361,01 \$;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, d'autoriser la directrice générale a effectué le paiement de cette facture annuelle.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Dépliant - compte de taxes. Ce point est apporté par M^{me} Lucie Gagnon.
- Services de garde. Ce point est apporté par M^{me} Lucie Gagnon.
- Documentaire « Jusqu'au bout ». Ce point est apporté par M^{me} Manon Villeneuve.
- Nouvelle école à Saint-Colomban. Ce point est apporté par M^{me} Danielle Leblanc.
- Optimisation des services. Ce point est apporté par M^{me} Danielle Leblanc.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5260/SSGC)

M. Robert Fugère, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 20 h 50.

Adopté

Président

Secrétaire